# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt deux février, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Peyrabout, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. BRIGNOLI Jean-Paul, Maire.

Date de convocation : 16/02/2023 Nombre de membres en exercice : 11 Nombre de présents : 07 Nombre de votants : 07

PRESENTS: M. BRIGNOLI Jean-Paul, M. ROGER Didier, M. ROBIN Rémy, M. DIABONE Christian, Mme BOUIX Hélène, M. AUCLAIR Christophe, M. GIRAUD Thomas

ABSENTS EXCUSÉS: M. FRAISSE Pascal, Mme RAPISSAT Monique, Mme BONNICHON-BOUAS Marie-Laure, Mme LACROUX Karine.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme BOUIX Hélène.

# **DELIBERATION Nº 2023/001-1**

OBJET: RENOUVELLEMENT CONVENTION MISE A DISPOSITION DE MOBILIER SPECIALISE DE BIBLIOTHEQUE ET CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET LA GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 3 janvier 2023 du Conseil Départemental service de la lecture publique, relatif au renouvellement de la convention de mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèque et de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique et la gestion de la bibliothèque municipale.

Après avoir exposé les termes de ces conventions, il précise que celles-ci sont conclues pour une durée de 3 ans et reconductibles tacitement

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de renouveler lesdites conventions et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Visa Préfecture: 21-03-2023

# **DELIBERATION N° 2023/002-2**

OBJET: EFFACEMENT DETTE - MESURES IMPOSEE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GUERET -

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 13 octobre 2022 de la DGFIP de Guéret concernant un jugement de clôture de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 10/02/2022 entrainant l'effacement de la dette relative aux impayés du loyer du logement communal.

Il convient en conséquence, de procéder à l'émission d'un mandat au compte 6542 créance éteinte d'un montant de 644.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondant à l'effacement de cette dette sur le budget principal 2023.

Visa Préfecture : 21-03-2023

## **DELIBERATION N° 2022/003-3**

# OBJET : EFFACEMENT DETTE - MESURES IMPOSEE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GUERET -

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier en date du 13 octobre 2022 de la DGFIP de Guéret concernant un jugement de clôture de la procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire en date du 10/02/2022 entrainant l'effacement de la dette relative aux impayés du loyer du logement communal.

Il convient en conséquence, de procéder à l'émission d'un mandat au compte 6542 créance éteinte d'un montant de 644.50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures comptables correspondant à l'effacement de cette dette sur le budget principal 2023.

Visa Préfecture : 21-03-2023

\*

# **DELIBERATION N° 2022/004-4**

#### **OBJET: ONF-PROGRAMME D'ACTIONS 2023-**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme d'actions établit par l'Office National des Forêts, pour 2023. L'ONF prévoit l'entretien et le nettoiement des régénérations résineuses de la parcelle 4C d'une surface de 4,5 ha et l'ouverture de cloisonnements d'exploitation avant coupe d'ensemencement sur la parcelle 4A d'une surface de 3.16 ha.

Monsieur le Maire présente, en conséquence, le devis de ces travaux pour un montant total de 4990,00 € HT et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après discussion et examen, décide à l'unanimité des membres présents, de valider ce programme d'actions pour 2023, pour un montant de 4 990,00 € HT.

Visa Préfecture: 21-03-2023

#### Délibération remplacement de l'agent technique communal

Monsieur le Maire précise qu'il existe une délibération en date du 2 octobre 2008 autorisant le recrutement d'un agent contractuel pour effectuer un remplacement dans le cadre d'une indisponibilité notamment en raison d'un congé de maladie ordinaire. Cette délibération convient dans le cas présent, il n'est pas utile d'en prendre une autre.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SPANC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport sur le prix et la qualité du service du SPANC et l'informe qu'il reste consultable en mairie pendant un mois

#### Pose d'une borne anti-bélier au village de Pétillat

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la borne anti bélier commandée est en attente de réception.

## Numérotation de deux nouvelles habitions à Pétillat

- M. HUNEAUD : 32 bis

- M. TREVISAN: 16 bis

#### Point sur la fibre optique

Les gens ont été très réactifs pour l'élagage. Seules, trois propriétaires sur Pétillat n'ont pas encore réagi : l'ensemble doit être terminé avant fin avril.

#### Nettoyage et aménagement du monument aux morts

Les grilles et les lettres ont été nettoyées. Elles seront repeintes respectivement en noir et dorée.

Les gravillons blancs seront renouvelés tout autour pour un coût de 40 €.

La commission sécurité se réunira le 6 mars 2023 à 18h30 pour travailler sur le plan communal de sauvegarde.

L'opération « Nettoyons la nature » aura lieu le 4 mars 2023 (rendez-vous devant la mairie et intervention sur le Faux).

Monsieur le Maire propose de choisir une date au mois de juin pour un repas des élus à mi-mandat.

#### **PREPARATION BUDGET 2023**

#### Achat d'un ordinateur portable

Suite à la proposition d'acquérir un ordinateur portable, Monsieur le Maire propose deux devis établis par le Centre Leclerc sur deux type de matériel :

- 412.99 € TTC et 542.00 € TTC

Sachant qu'avec un budget supérieur à 500 €, on récupère la TVA, la somme de 700 € sera proposée au budget 2023. La décision d'achat sera prise après le vote du budget avec la réactualisation des devis.

#### Achat d'un radar pédagogique

Monsieur le Maire présente trois propositions de devis concernant l'achat d'un radar pédagogique :

Société ILLICOM : : 2 754.00 €
Société TRAFIC : 2 074.80 €
Société ELANCITE : 2 763.22 €

Il conviendra de tenir compte des prix des contrats de maintenance avant de faire un choix définitif. Monsieur le Maire propose de mettre 2 500 € au budget en vue du financement.

#### Achat d'un drapeau pour les commémorations

- Le prix d'un drapeau de 100 x 120 : 625 €
- Le prix d'une lettre : 6 €, sachant qu'il nous faut 18 lettres.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de budgétiser pour 2023 la somme de 1 000 € pour l'achat d'un drapeau pour les cérémonies

# Achat d'un groupe électrogène et mise aux normes de l'installation électrique de la chaufferie et de la salle des fêtes

Cet appareil pourra être utilisé dans le cadre du plan communal de sauvegarde et selon le groupe électrogène choisi (380W ou 220W), il faudra éventuellement changer le compteur électrique de la mairie.

Il est nécessaire de remettre aux normes l'électricité dans la chaufferie et la salle des fêtes et d'en profiter pour installer de nouvelles prises. Ce point sera vu avec la commission sécurité.

Le conseil municipal décide de remettre aux normes l'électricité de la chaufferie et de la salle des fêtes et se positionnera ensuite sur l'achat d'un groupe électrogène.

#### Achat d'un brûleur à végétation

Le désherbage chimique étant désormais interdit pour le nettoyage du cimetière, et tout autres emplacements, il est décidé d'acquérir un brûleur à végétation dont le prix est évalué à 100 €uros.

Clôture de la réunion : 21H50